

**Avis n° 2023/11**  
**relatif à l'attribution du grade de licence au**  
**BACHELOR en Sciences et Ingénierie**  
**de l'Ecole supérieure des agricultures**

Nom :	Ecole supérieure des agricultures
Sigle :	ESA
Type :	Privé
Académie :	Nantes
Sites de l'école :	Angers

**Objet de la demande d'attribution du grade de licence**

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	Ecole supérieure des agricultures
Spécialité(s) :	Agronomie Agroalimentaire
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant
Site(s) de la formation :	Angers

Vu le rapport établi par Pascal TRIBOULOT (membre de la CTI, rapporteur principal) et Didier BONNET (expert de la CTI, co-rapporteur), et Barry O'CONNOR (expert international auprès de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 novembre 2023,

**La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :**

Renouvellement de l'attribution du grade de licence au(x) diplôme(s) de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant(s) de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie Spécialité Agronomie Agroalimentaire sur le site d'Angers	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Veiller à l'adéquation entre les objectifs de la formation et la réalité des emplois occupés pour la première promotion diplômée ;
- Veiller à un équilibre entre poursuite d'études et intégration directe en entreprise ;
- Intégrer davantage la formation Bachelor dans la vie de l'école ;
- Diversifier le périmètre géographique et sociologique du recrutement ;
- Impliquer les étudiants du Bachelor dans les travaux de recherche de l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 14 novembre 2023.



La Présidente  
Elisabeth CRÉPON